



Bulletin Officiel

N°6879 Jeudi 8 juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE	3
LES CIMENTS DE BIZERTE	4
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	5

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE	6
LES CIMENTS DE BIZERTE	8
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	10

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-	12
--	----

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE	13
SOTUMAG	18

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	19
-------------------------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	20
-------------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

HANNIBAL LEASE HL 2023-02	26
---------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1	32
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE
Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 15 Juin 2023 à 09 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022
6. Affectation du résultat 2022
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الإثنين 26 جوان 2023 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت وذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2022.
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2022 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص.
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2022.
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2022.
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
6. الإعلام بالشروع في إجراءات تعيين واحد من صغار المساهمين عضوا بمجلس الإدارة.
7. تعيين عضو جديد بمجلس الإدارة.
8. تجديد مدة عضوية أعضاء مجلس الإدارة.
9. تعيين مراقب حسابات ثان للسنوات 2023./2024./2025.
10. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le vendredi 30 Juin 2023 à 10 heures**, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;
- Lecture du rapport général du Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- Nomination d'administrateurs
- Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

2023 – AS – 0811

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE
Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Juin 2023.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

	En Dinar
Bénéfice de l'exercice 2022	4.764.603,164
Report à nouveau	9.423,614
Total	4.774.026,778
Réserve légale	238.701,339
Réserve facultative	3.780.000,000
Dividende à distribuer (2 % de la valeur nominale)	530.000,000
Réserve pour fonds social	220.000,000
Report à nouveau	5.325,439

Elle décide de fixer le montant du dividende unitaire à 2,000 dt, soit un total de 530.000,000 dt.

La date limite pour la distribution des dividendes sera le 13/09/2023

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2022 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité, et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à.....

بلاغ الشركات

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 26 جوان 2023.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2022 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2022 (الموازنة وحسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية لسنة 2022) كما تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية السلبية لسنة 2022 والبالغة 28950467,538 - دينار بحساب نتائج مؤجلة.

-النتيجة المحاسبية لسنة 2022: 28950467,538-دينار

- النتائج المؤجلة إلى موفى سنة 2022 : 122116692,935-دينار

- النتائج المؤجلة في موفى سنة 2023 : 151067160,473-دينار

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع:

حددت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2022 وذلك مقابل ممارسة نشاطهم ويقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخرزينة العامة للدولة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

تصادق الجلسة العامة على تعيين:

- السيّدة بثينة بوكمشة عضواً بمجلس إدارة الشركة متصرفاً ممثلاً لوزارة الصناعة والمناجم والطاقة خلفاً للسيّدة رجاء بوكسولة وذلك للمدّة المتبقية لسلفها.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس:

إنّ الجلسة العامّة بعد إطلاعها على المذكرة المتعلقة بتعيين مراقب حسابات ثانٍ وعلى فحوى مکتوب رئيس هيئة مراقبي الدولة المؤرخ في تعيّن مکتب لصاحبه مراقباً ثانٍ لحسابات الشركة للسنوات 2025/2024/2023.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع:

تقرّر الجلسة العامّة العادية تجديد عضوية السادة والسيدة:

- شاذلي السعيداني
- رمضان بوحوش
- سليم الفرشيشي
- محمد بالأزرق
- بثينة بوكمشة
- مصباح الخرايفي
- الهاشمي العذار

بمجلس الإدارة للمدّة النيابية 2025-2023 والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي يتم خلالها المصادقة على حسابات الشركة لسنة 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن:

تسند الجلسة العامّة العادية تفويضاً مطلقاً إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقيم بالإيداع و النشر اللّازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Placements de Tunisie SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2023.

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3.168.627,077 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	3.168.627,077 Dinars
+ Report à nouveau	<u>2.294.955,413</u> Dinars
Total	5.463.582,490 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.500.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2022	2.963.582,490 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,500 Dinars par action à partir du 11 juillet 2023.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

- 1-
- 2-

en tant qu'Administrateurs indépendants pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- **Monsieur Khaled FEKIH;**
- **Monsieur Selim RIAHI;**
- **La Banque de Tunisie;**
- **La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.**

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

Résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2025.

Résolution n°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution n°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-
Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Mesdames et Messieurs,

A défaut de quorum lors de la première assemblée électorale tenue le 06 Juin 2023, et conformément à l'article 24 de la décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires, les actionnaires minoritaires (*) de la Société « Tunisie Profilés Aluminium TPR » sont convoqués à assister à la deuxième Assemblée Elective qui se tiendra **le Mercredi 21 juin 2023 à 10 heures** au siège social de la société sis à la Rue des Usines Zone Industrielle Sidi Rézig 2033 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration pour une période de trois années (2023, 2024 et 2025) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

(*) Est considéré comme actionnaire minoritaire tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital, et les institutionnels détenant individuellement au plus de 5% du capital.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR SA

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

**RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE-TPR POUR LES EXERCICES 2023, 2024 et 2025**

1. Objet

En application de la réglementation en vigueur, le règlement général de la bourse notamment son article 38 tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société TPR relance son appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son conseil d'administration pour les périodes couvrant les exercices sociaux 2023-2024-2025.

La désignation aura lieu par voix d'élection lors de la tenue de l'assemblée électorale et sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Conditions et Critères d'éligibilité :

A. Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Le candidat doit être obligatoirement une personne physique ;
- Justifier d'une participation individuelle, pour les personnes physiques, dans le capital de TPR ne dépassant pas 0,5% soit 250 000 actions dans le capital social ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de TPR ;
 - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société TPR.
- Ne pas être PDG, DG, DGA, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société TPR est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le DG, le DGA, le président du directoire de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant,...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société exerçant dans le secteur de l'Aluminium.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe. ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de TPR ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TPR ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans le domaine de la gestion d'entreprises dans le secteur industriel;

B. Ne peuvent être candidat :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

3. Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de TPR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualification du candidat énoncée dans le CV ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier (Annexe 2) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation récente de propriété d'action délivrée par un intermédiaire agréé

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium » et portant la mention « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de-TPR».
- Cette enveloppe doit être :
 - soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **16 Juin 2023**,
 - soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis à la Rue des Usines Z.I Sidi Rezig 2033 Mégrine au plus tard le **16 Juin 2023** (le cachet de la poste faisant foi) ou
 - par voie électronique à l'adresse suivante (finance@tpr.com.tn) au plus tard le **16 Juin 2023** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5. Choix des candidats :

- Les candidats retenus sont choisis par un Comité issu du conseil d'administration après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature
- La désignation aura lieu par voix d'élection lors de la tenue de la deuxième assemblée électorale qui se tiendra le Mercredi 21 Juin 2023 et sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession-:
- Formation académique du candidat :
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration de sociétés cotées :
.....
.....

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « TUNISIE PROFILES ALIMINIUM », déclare formellement sur l'honneur :

- ✓ **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues dans l'appel à candidature ;**
- ✓ **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 et l'appel à candidature.**
- ✓ **Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

بلاغ الشركات

الشركة التونسية لأسواق الجملة المقرّ الاجتماعي : بئر القصعة - تونس-

تبعاً لمداولات الجلسة العامة العادية لسنة 2022 المنعقدة بتاريخ 7 جوان 2023 تقرر بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثلهم توزيع أرباح بما قدره (0,420) دينار للسهم الواحد ذي القيمة الإسمية المحددة بدينار واحد ومستوجب كامل الدفوعات المطلوبة أي ما يعادل مبلغاً قدره 5.544.000 دينار وسيقع دفع هذا المبلغ يوم 6 جويلية 2023 لدى الوسطاء المعتمدون بالبورصة ولدى ماسكو الحسابات المودع لديهم وذلك طبقاً للوثيقة عدد 16 للتونسية للمقاصة «Tunisie Clearing».

* لا تنوي هيئة السوق المالية إبداء أي رأي حول محتوى المعلومات المنشورة في هذا القسم من قبل الشركة التي تتحمل المسؤولية الكاملة عنها.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
 Siège social : Rue Hédi Nouria -1030 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sami Mekki Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Président Directeur Général de LA POSTE TUNISIENNE	Président du Conseil d'Administration de LA POSTE TUNISIENNE Représentant permanent de LA POSTE TUNISIENNE au Conseil d'Administration des sociétés : - TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - Itissalia Services
LA POSTE TUNISIENNE (3 postes)	Activité Postale	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - Itissalia Services
BH BANK	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV BH OBLIGATAIRE - SICAV BH CAPITALISATION -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH IMMO - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

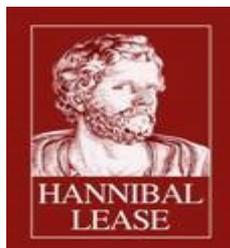
Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

HANNIBAL LEASE S.A.



Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Identifiant Unique : 0766895F

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalsease.com.tn

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« HL 2023-02 »

de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **26/05/2023** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » de **15 millions de dinars** susceptible d'être porté à un montant maximum de **20 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » est d'un montant de **15 000 000 dinars** susceptible d'être porté à un montant maximal de **20 000 000 Dinars**, divisé en **150 000** obligations subordonnées susceptibles d'être porté à **200 000** obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/06/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **12/07/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **12/07/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2023-02 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/07/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/07/2023**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/07/2028** pour les deux catégories.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **12/07/2024** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **10,75%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **mai 2023** à titre indicatif, qui est égale à **7,491%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,091%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ***Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt « **HL 2023-02** » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt subordonné « **HL 2023-02** » est de **3 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6389 années**.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang***

- ✓ ***Rang de créance***

En cas de liquidation de HANNIBAL LEASE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

HANNIBAL LEASE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « HL 2023-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- ***Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :***

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- ***Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :***

- ✓ ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination)

- ✓ ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		109,782	112,659	112,677
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		151,565	155,908	155,936
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		126,025	129,335	129,355
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		136,512	140,301	140,326
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		131,667	134,886	134,910
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		132,516	136,617	136,644
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		126,312	129,494	129,513
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		50,818	52,078	52,086
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		36,810	37,851	37,859
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		125,430	128,945	128,968
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		110,505	113,449	113,468
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		109,845	113,013	113,033
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		19,476	20,007	20,010
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		134,447	137,110	137,138
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		131,868	134,666	134,688
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,726	12,981	12,983
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		186,791	192,046	192,079
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		12,626	12,874	12,876
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		106,102	108,966	108,985
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		108,943	112,232	112,253
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		15,237	15,667	15,669
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,065	2,107	2,110
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		68,472	69,729	69,736
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		145,556	149,255	149,002
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,328	112,977	112,690
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		117,537	120,432	120,450
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		150,659	159,477	158,862
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		568,728	592,640	591,267
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		148,058	152,132	152,054
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		191,998	189,776	189,484
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		102,474	107,332	107,087
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		138,988	144,185	143,934
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		168,818	169,715	168,757
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		154,582	162,012	160,904
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,797	25,440	25,319
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		98,082	101,691	101,434
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,012	1,065	1,063
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		0,999	1,075	1,069
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 390,279	2 480,825	2 493,363
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		149,964	156,423	157,700
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		234,509	248,481	249,572
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,045	3,199	3,218
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,742	2,856	2,873
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		61,058	56,054	57,524
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,377	1,406	1,407
47 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,244	1,273	1,279
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,238	1,277	1,285
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15		En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17		En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		14,344	15,588	15,755
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,000	11,947	12,003
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		13,909	15,304	15,500
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55 UBCLUNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		90,076	96,069	95,404
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,243	1,281	1,286

OPCVM DE DISTRIBUTION

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,075	109,091
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,725	98,739
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,260	105,277
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,897	102,913
61 TUNIS-OEMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,865	103,883
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,167	108,183
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,258	104,276
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,760	101,779
65 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,865	104,883
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,680	105,699
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,096	104,117
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,530	103,548
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,075	102,093
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,038	106,050
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,372	102,389
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,274	100,286
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,437	106,454
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,046	102,062
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,839	111,854
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,660	103,684
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,940	107,960
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,213	102,239
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,505	106,661
SICAV MIXTES							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,341	64,553
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,703	109,816
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,729	17,721
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	324,351	323,203
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 251,472	2 246,222
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,741	70,719
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,357	55,322
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,757	107,759
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,343	11,423
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,012	15,924
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,209	18,076
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,723	15,629
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,862	105,753
95 FCP AL IMHEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,576	85,324
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,437	90,138
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,848	102,740
98 UBCL - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,814	99,948
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,649	11,549
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,920	104,655
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,860	156,749
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,560	98,266
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,369	125,970
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	154,345	152,868
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	200,390	203,052
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	185,488	186,756
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	177,419	179,151
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,071	25,493
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,732	155,742
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 279,808	10 298,031
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,366	157,423
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	101,683	102,396
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 950,219	4 954,069
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,586	10,639
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,116	171,012
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 581,751	11 635,332
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 468,217	10 559,663
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 177,985	10 196,038
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 054,553	10 072,757
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	126,675	126,891
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 025,639	1 034,361

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Tijani CHAABANE et Mr Abdellatif ABBES.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

			31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Notes	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	700 596	-682 383	18 213	51 312
	Logiciels		700 596	-682 383	18 213	51 312
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 999 465	-1 723 692	275 772	374 356
	Placements :	4	183 657 787	-3 518 878	180 138 909	163 793 169
	Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 240 621	14 127 899	14 140 024
	Autres placements financiers	5	167 289 266	-1 278 256	166 011 010	149 653 145
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	17 767 612		17 767 612	16 290 039
	Créances :		67 534 772	-22 043 438	45 491 333	42 588 367
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	57 015 449	-22 043 438	34 972 011	34 400 116
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	9 590 039	-	9 590 039	6 413 397
	Autres créances	9	929 283	-	929 283	1 774 854
	Autres éléments d'actifs :		3 479 777	-	3 479 777	3 544 612
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	2 228 873	-	2 228 873	2 191 613
	Comptes de régularisation Actif	11	1 250 905	-	1 250 905	1 352 998
	TOTAL DES ACTIFS		275 140 009	-27 968 391	247 171 618	226 641 855

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		26 282 093	22 797 830
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		9 424	11 911
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	52 791 517	49 309 741
Résultat de l'exercice		4 764 603	4 208 535
Total des capitaux propres avant affectation	12	57 556 120	53 518 276
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		41 404	92 474
Provisions techniques brutes	13	32 017 792	30 528 298
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	15 895 226	14 348 862
Autres dettes :		46 014 168	39 866 917
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	4 102 196	3 331 187
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	38 420 014	33 353 456
Autres dettes	17	3 491 957	3 182 274
Ressources spéciales	18	94 922 146	87 588 733
Autres passifs :		724 762	698 294
Comptes de régularisation Passif	19	724 762	698 294
Total des passifs		189 615 498	173 123 579
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		247 171 618	226 641 855

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		14 080 987	-8 951 289	5 129 699	5 151 806
Primes émises et acceptées	20	13 805 711	-8 779 041	5 026 670	5 326 471
Variation de la provision pour primes non acquises	21	275 276	-172 247	103 029	-174 665
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	22	2 580 891	-	2 580 891	2 053 569
Autres produits techniques	23	997 274	-	997 274	705 100
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	24	-4 539 673	3 259 719	-1 279 955	-2 399 958
Montants payés		-3 521 440	1 697 371	-1 824 069	-2 802 094
Montants sinistres payés		-6 152 953	3 247 630	-2 905 323	-2 941 096
Montants sinistres récupérés		2 631 513	-1 550 259	1 081 253	139 002
Variation de la provision pour sinistres		-1 018 233	1 562 348	544 115	402 137
Variation des autres provisions techniques	25	166 412	-97 065	69 347	-69 347
Participation bénéficiaire et ristourne	26	-310 955	184 538	-126 417	-193 125
Frais d'exploitation :		-3 346 580	2 593 413	-753 167	-1 056 287
Frais d'acquisition	27	-2 002 095	-	-2 002 095	-2 001 185
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	28	46 573	-	46 573	89 448
Frais d'administration	27	-1 391 057	-	-1 391 057	-1 522 274
Commissions reçues des réassureurs	29	0	2 593 413	2 593 413	2 377 723
Autres charges techniques	27	-3 187 549	-	-3 187 549	-3 009 042
Variation de la provision pour équilibrage	13-3	-601 995	-	-601 995	960 300
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		5 838 813	-3 010 684	2 828 130	2 143 018

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

4

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		2 828 130	2 143 018
Produits des placements (assurance non vie) :	30	7 057 213	6 107 609
Revenus des placements		7 037 838	6 107 499
Reprises de corrections de valeur sur placements		19 375	109
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	22	-2 580 891	-2 053 569
Autres produits non techniques	31	398 654	97 243
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	32	-220 901	-737 085
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-193 995	-270 428
Corrections de valeurs sur placements		-26 906	-466 656
Autres charges non techniques		-74 792	-1 136 891
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		7 407 413	4 420 324
Impôts sur les sociétés	33	-2 642 809	-211 789
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 764 603	4 208 535

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	15 409 888	14 209 571
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 838 065	-6 096 234
Sommes récupérées des sinistres commerciales	2 782 699	256 867
Décaissements pour les réassureurs	-304 605	-102 188
Encaissements des réassureurs	526 753	
Règlement FGRE	-5 468 961	16 830
Règlement FGFEAE	-76 211	-4 861 744
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 235 352	-7 170 013
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-119 394 000	-93 648 591
Encaissements liés à la cession de placements financiers	112 737 601	89 392 283
Produits financiers reçus	5 358 337	4 465 272
Revenus des placements immobiliers	78 684	74 937
Autres paiement clients	-647 000	-114 647
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-70 231	-3 577 657
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-33 062	-1 112 117
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	45 060	
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation	-70 045	-1 072 086
Encaissements provenant de la cession des titres de participation	946 077	1 177 813
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	888 030	-1 006 390
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-828 946	-458 049
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-828 946	-458 049
Ecart de change	30 369	830
Variation de trésorerie	19 223	-5 041 265
Trésorerie au début de l'exercice	2 191 613	7 232 878
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 210 836	2 191 613

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2021

ENGAGEMENTS DONNES	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	441 535 814	322 532 827	140 159 440	-	0	0	408 404 521	612 399 743	203 835 244	-	-	0
A L'EXPORT												
- Risque commercial :	377 635 114		140 159 440				325 056 409		203 835 244			
- Risque non commercial	1 221 312											
- Local	62 679 388	322 532 827					83 348 112	612 399 743				
Police Individuelle :	0		0	-	0	0	405 390		630 779		-	0
- Risque commercial							405 390		630 779			
- Risque non commercial							-					
Contrat CAMEX (multirisques)					-						-	
Sous-Total I	441 535 814	322 532 827	140 159 440	-	0	0	408 809 911	612 399 743	204 466 023	-	-	0
ENGAGEMENTS PAR Cautionnements	7 250 000						5 405 000					
SIGNATURE Cautions (carnets ATA)	3 351 345						1 436 346					
Certificats de garantie avant expédition										990 000		
Sous-Total II	10 601 345	-		0			6 841 346			990 000		
TOTAL GENERAL (I + II)	452 137 159	322 532 827	140 159 440	0	0	0	415 651 257	612 399 743	204 466 023	990 000	0	0

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- Le Fond de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 tel que modifiée et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

Les règles de comptabilisation de ces deux fonds sont présentées dans la note 18

La structure du capital de la COTUNACE se présente à la date de la publication des présents états financiers comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1,120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
BH Assurance	1 482	148 200	0,560%
DRISS Nebgha	1	100	0,000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- Une diminution des primes émises au titre du risque commercial qui sont passées de 12 018 571 DT en 2021 à 11 177 488 DT en 2022, soit une diminution de 7%, et une augmentation de celles au titre du risque politique (FGRE) qui sont passées de 1 878 056 DT en 2021 à 2 628 117 DT en 2022, soit une augmentation de 40%.
- Un résultat technique de 2 828 130 DT contre 2 143 018 DT en 2021, soit une évolution de 32%, et un résultat net de l'exercice de 4 764 603 DT contre 4 208 535 DT, soit une augmentation d'environ 13.2%.
- Après deux années d'absorption de la provision d'équilibrage, l'exercice 2022 enregistre une augmentation de la provision d'équilibrage à 4 787 642 DT contre 4 185 647 DT en 2021 qui est due essentiellement à une augmentation des sinistres récupérés qui s'élèvent à 2 631 513 DT contre seulement 305 078 DT en 2021.
- Une augmentation des placements de la COTUNACE et des fonds (y compris les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses) qui totalisent 185.9 MD en 2022 contre 169.5 MD en 2021, soit une augmentation de 9.7%.
- Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2022 environ 7 MD contre 6.1 MD en 2021, soit une augmentation d'environ 14.7%.

NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2022 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice).

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2022 à 5.28% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents. Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de la provision.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 36% sur les primes cédées aux réassureurs (export), 31% (local) et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

5. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

6. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur, également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

7. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait

généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

9- Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 35%.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
developpement , brevet et licence	194 076			194 076	-153 147	-34 518	-	-187 665	6 411	40 929
Logiciels informatiques	303 632	8 532		312 164	-293 249	-7 113	-	-300 362	11 802	10 383
Total des actifs incorporels (EXPORT)	497 707	8 532		506 239	-446 395	-41 631		-488 026	18 213	51 312
Concessions, marques et brevets	7 080			7 080	-7 080			-7 080	0	0
Logiciels informatiques	187 277			187 277	-187 277			-187 277	0	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-194 357	0		-194 357	0	0
Good will négatif	-996 166		-996 166	0	996 166		996 166	0	0	0
Total des actifs incorporels	-304 102	8 532	-996 166	700 596	355 414	-41 631	996 166	-682 383	18 213	51 312
Matériel de transport	358 999		24 414	334 586	-244 458	-47 648	-24 414	-267 692	66 893	114 541
Matériel informatique	874 946	20 861	-	895 807	-727 409	-76 232		-803 641	92 166	147 537
Equipements de bureaux	273 822	13 702	-	287 524	-268 849	-2 123		-270 972	16 552	4 973
Installations générales, agencements et aménagements divers	357 845	6 926	-	364 771	-250 553	-14 056		-264 609	100 161	107 291
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 865 612	41 490	24 414	1 882 688	-1 491 270	-140 060	-24 414	-1 606 916	275 772	374 342
Matériel de transport	75 214		72 550	2 665	-75 214		-72 550	-2 665	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 249			-34 249	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-22 203	-14		-22 217	0	14
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	72 550	116 777	-189 312	-14	-72 550	-116 777	0	14
Total des actifs corporels	2 054 938	41 490	96 963	1 999 465	-1 680 582	-140 074	-96 963	-1 723 692	275 772	374 356

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes			Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au		
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Terrains non construits	13 875 061	-	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	13 875 061
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-919 246	-12 125	-	-931 371	172 088	184 213
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revcnus fixes	147 675 428	218 164 500	201 989 631	163 850 297	-	-	-	-	163 850 297	147 675 428
Prêts hypothécaires	73 928	1 651	13 079	62 499	-	-	-	-	62 499	73 928
Autres prêts	58 560	211 500	78 638	191 422	-	-	-	-	191 422	58 560
Actions et autres titres à revenus variables	2 792 830	70 227	1 133	2 861 924	-1 270 725	-26 906	19 375	-1 278 256	1 583 667	1 522 105
Autres (cautionnements)	323 125	-	-	323 125	-	-	-	-	323 125	323 125
Total des placements	167 292 391	218 447 878	202 082 482	183 657 787	-3 499 222	-39 031	19 375	-3 518 878	180 138 909	163 793 169

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Placements immobiliers :	14 127 899	14 140 024
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-931 371	-919 246
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	166 011 010	149 653 145
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>162 549 537</i>	<i>146 374 668</i>
- Obligations de la COTUNACE	250 000	50 000
- Emprunt national de la COTUNACE	7 000 000	3 000 000
- Emprunt national (FGRE)	37 000 000	3 000 000
- Emprunt national (FGFEAE)	27 000 000	3 000 000
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	5 500 668
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 755 000	54 070 000
- Comptes à terme (FGEAE)	5 958 000	27 594 000
- Comptes à terme (FGRE)	24 254 000	50 160 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>253 921</i>	<i>132 487</i>
- Prêts hypothécaires	62 499	73 928
- Autres prêts (exceptionnels)	191 422	58 560
<i>Titres de participation :</i>	<i>1 694 927</i>	<i>1 612 573</i>
- Actions cotées	1 978 917	1 978 917
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins : provisions	-1 160 882	-1 180 257
- Sicav COTUNACE	459 392	395 566
- Sicav FGRE		529
- Sicav FGFEAE		318
FCPR:	1 300 760	1 300 760
- Moins : provisions	-117 374	-90 468
FCP:	6 115	
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>2 147</i>	<i>2 147</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 978</i>	<i>320 978</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGFEAE</i>		
TOTAL	180 138 909	163 793 169

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :	5 150		417 500	-631	416 869	416 869	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-631	6 869	6 869	
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	
TITRES COTES :	326 987		1 978 917	-1 160 251	818 666	897 201	78 534
- ATB	11 880	4,066	48 300	-12 541	35 759	35 759	
- BTEI	2 141	22,695	48 590	-35 196	13 394	13 394	
- BH	4 046	10,801	43 702		43 702	58 813	15 111
- BT	14 040	0,983	13 799		13 799	72 306	58 507
- UBCI	536	19,376	10 385		10 385	11 964	1 578
- TUNIS RE	58 612	7,504	439 802	-32 507	407 295	407 295	
- TUNISAIR	14 348	1,835	26 333	-19 489	6 844	6 844	
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,500	11 500	-9 863	1 637	1 637	
- Actions Ennakl	3 000	10,700	32 100		32 100	35 439	3 339
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,850	1 054 406	-990 528	63 878	63 878	
- Meubles interieur	63 460	3,939	250 000	-60 128	189 872	189 872	
SICAV:			459 392		459 392	469 394	10 003
- SICAV COTUNACE	4 308		459 392		459 392	469 394	10 003
-BNA CAPITAUX	1 148	105,244	120 820		120 820	122 997	2 177
-BNA ATTIJARI	263	100,386	26 402		26 402	27 803	1 401
-BNA MCP	176	125,546	22 096		22 096	23 663	1 567
-BNA AMEN INVEST	2 721	106,606	290 074		290 074	294 932	4 858
- SICAV FGRE			0		0	0	0
-BNA CAPITAUX							
- SICAV FGFEAE			0		0	0	0
-BNA CAPITAUX							
FCPR:	1 292		1 300 760	-117 374	1 183 386	1 066 011	
-MAXULA CROISSANCE	1 000	1000	1 000 000	-41 787	958 213	958 213	
-MAX ESPOIR	292	1030	300 760	-75 587	225 173	225 173	
FCP:	34		6 115		6 115	6 351	236
TOTAL			4 162 684	-1 278 256	2 884 427	2 855 826	88 773

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2022

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 127 899	22 452 338	6 902 244
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	15 297 255	
- Terrains et constructions d'exploitation(*)	1 103 460	172 088	3 962 329	3 790 241
- Terrains et constructions hors exploitation(*)	1 390 000	80 750	3 192 754	3 112 004
Obligations et autres titres à revenus fixes :	162 549 537	162 549 537	162 549 537	0
- Obligations de la COTUNACE	250 000	250 000	250 000	
- BTA de la COTUNACE	3 332 537	3 332 537	3 332 537	
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 755 000	57 755 000	57 755 000	
- Emprunt national de la COTUNACE	7 000 000	7 000 000	7 000 000	
- Emprunt national (FGRE)	37 000 000	37 000 000	37 000 000	
- Emprunt national (FGFEAE)	27 000 000	27 000 000	27 000 000	
- Comptes à terme (FGRE)	24 254 000	24 254 000	24 254 000	
- Comptes à terme (FGFEAE)	5 958 000	5 958 000	5 958 000	
Prêts au personnel :	253 921	253 921	253 921	
- Prêts hypothécaires	62 499	62 499	62 499	
- Autres prêts (exceptionnels)	191 422	191 422	191 422	
Titres de participation :	2 396 417	1 235 535	1 314 070	78 534
- Actions cotées	1 978 917	818 666	897 201	78 534
- Actions non cotées	417 500	416 869	416 869	
Sicav	459 392	459 392	459 392	
-Sicav cotunace	459 392	459 392	459 392	
-Sicav FGRE				
-Sicav FGFEAE				
FCPR	1 300 760	1 183 386	1 183 386	
FCP	6 115	6 115	6 115	
Dépôts et cautionnements	2 147	2 147	2 147	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 978	320 978	320 978	
Dépôts et cautionnements FGFEAE				
TOTAL	183 657 787	180 138 909	188 541 882	6 980 779

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en décembre 2022 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2022.

PLACEMENTS (COTUNACE)

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	3 332 537	3 332 537
Emprunts obligataires	250 000	250 000
Emprunts national	7 000 000	7 000 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 127 899
FCPR	1 300 760	1 183 386
Comptes à terme	57 755 000	57 755 000
Sicav obligataire	459 392	459 392
Banques, CCP, chèques et caisse	2 210 836	2 210 836
TOTAL EN DT	88 677 045	86 319 049

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	438 040	413 028
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	3 419 457	3 828 743
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		25 690
TOTAL (EXPORT)	3 857 496	4 267 462
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	950 243	1 147 501
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	11 093 643	9 122 009
Part des réassureurs dans la provision pour risques en cours		71 375
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 866 230	1 681 692
TOTAL (LOCAL)	13 910 116	12 022 577
TOTAL	17 767 612	16 290 039

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NÉES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Primes acquises et non émises : export	692 709	1 155 325
- Primes commerciales	521 169	732 268
- Primes politiques	129 159	371 926
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	42 381	51 131
- Primes cautionnement		
Primes acquises et non émises : local	704 662	1 051 686
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	6 113 596	6 162 204
- Assurés - primes facturées et impayées	8 940 490	8 452 461
- Assurés - frais de recours	521 640	511 237
- Moins : provisions	-3 369 220	-2 822 179
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) : export	15 671 433	15 519 253
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	27 150 623	26 853 238
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-11 479 190	-11 333 985
Créances subrogées (part des réassureurs) : local	11 789 611	10 511 648
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	18 984 640	16 900 988
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-7 195 029	-6 389 340
TOTAL	34 972 011	34 400 116

(COTUNACE)**NOTE N°7-1 : CRÉANCES INDEMNISÉES SUBROGÉES A LA COTUNACE**

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2021 (reconstitué)	54 692 783	43 754 226
- Ajustement du solde d'ouverture	78 263	62 611
- Récupération de créances indemnisées	-3 283 957	-2 627 166
- Indemnisation en cours de 2022	6 181 990	4 945 592
Solde des créances subrogées au 31/12/2022 (reconstitué)	57 669 079	46 135 263
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2022(reconstitué)	57 669 079	46 135 263
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		18 674 219
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		27 461 044

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2022) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 870 241 DT au 31 décembre 2022 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 644 827 DT au 31 décembre 2022.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 521 640 DT au 31 décembre 2022 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2022, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P</i> 2022	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> 2022	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2022	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2021
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 289 968	1 625 562	-335 594	257 451	985 676	-728 224
TUNIS - RE	4%	11%	41 813	343 536	-301 723	42 798	250 996	-208 199
ICIEC	4%	4%	193 476	240 170	-46 694	183 825	289 283	-105 458
CIAGI	19%	13%	1 444 211	1 629 603	-185 393	907 533	1 936 490	-1 028 957
AUTRES			1 707	26 584	-24 877	747	18 804	-18 057
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	2 971 174	3 865 456	-894 282	1 392 353	3 481 249	-2 088 895
	<i>Traité Q/P</i> 2022		Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2021	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2020
ATRADUIS - RE	41,5%		3 935 201	3 910 263	24 938	2 455 308	1 114 489	1 340 818
COMAR				66 256	-66 256		65 809	-65 809
TUNIS - RE	6,5%		881 040	365 482	515 558	648 767	174 733	474 035
CIAGI	13,0%		1 802 623	1 774 523	28 101	1 916 969	926 179	990 790
AUTRES				81 576	-81 576		80 957	-80 957
TOTAL (LOCAL)	61%		6 618 865	6 198 100	420 765	5 021 044	2 362 167	2 658 877
TOTAL			9 590 039	10 063 556	-473 516	6 413 397	5 843 416	569 981

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Personnel - avances et acomptes	95 722	94 527
Report d'IS		1 448 555
RS / Placement	629 718	29 135
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe		36
Report d'IS (ex Assurerecredit)	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	2 524	
Fournisseurs avances et acomptes		1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
TOTAL	929 283	1 774 854

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Banques :	1 456 580	1 479 861
- Comptes en dinars	724 152	621 642
- Comptes en devises	732 428	858 218
Caisse	2 812	1 696
Chèques à encaisser	265 555	97 291
Effets à encaisser	466 195	593 804
Intermediaires en bourse	37 685	18 917
Carte E-Dinar	45	45
Coupons echus a l'encaissement		
TOTAL	2 228 873	2 191 613

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Frais d'acquisition à reporter :	429 913	383 340
- Frais d'acquisition	2 002 095	2 001 185
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	21,47%	19,16%
Intérêts à recevoir sur placements :	500 014	470 236
- Intérêts sur obligations LT	6 249	38 261
- Intérêts sur BTA - LT	418 235	372 404
- Intérêts sur placements CT	75 530	59 571
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	62 179	114 748
- Stock non encore consommé	18 412	20 441
- Frais d'enquête (export)	2 000	51 856
- Frais d'enquête (local)		
- assistance informatique	15 897	9 367
- cotisations et autres	17 144	24 358
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir:	258 798	384 675
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	99 680	115 786
- Commissions de gestion FGRE (export)	19 374	55 789
- Autres commissions (export)	4 987	4 987
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	134 757	208 113
TOTAL EN DT	1 250 905	1 352 998

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2021	26 500 000	2 115 676	17 738 300	1 300 760	0	607 994	1 035 100	0	11 911	4 208 535	53 518 276
Affectation du résultat de l'exercice 2021		211 022	3 290 000		530 000		180 000	-	-2 487	-4 208 535	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2021					-530 000						-530 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					10 575	-	-	-	10 575
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-207 334	-	-	-	-207 334
Amortissement subventions d'investissemen	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2022	-	-					-	-	-	4 764 603	4 764 603
Soldes au 31 décembre 2022	26 500 000	2 326 698	21 028 300	1 300 760	0	607 994	1 018 341	0	9 424	4 764 603	57 556 120

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2021	4 208 535
Bénéfice 2022	4 764 603
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2021	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2022	265 000
Bénéfice par action 2021	15,881
Bénéfice par action 2022	17,980

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Réserve statutaire	26 213 752	22 712 730
Réserve pour fonds social	68 341	85 100
Total des reserves	26 282 093	22 797 830

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Solde d'ouverture :	85 100
- Prêts	73 928
- Disponibilités	11 173
Ressources de l'exercice :	190 575
- Dotation de l'AGO	180 000
- Intérêts des prêts	10 575
Emplois de l'exercice :	207 334
- Tickets restaurants	79 636
- Enveloppe de fin d'année	16 875
- Amicale	53 913
- Frais de scolarité	20 705
- Subvention 40% assurance voiture	11 805
- Subvention Aid kebir	24 400
Solde de clôture :	68 341
- Prêts	62 499
- Disponibilités	5 842

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Provision pour sinistres en suspens	20 642 472	19 692 200
Provision pour primes non acquises	2 400 159	2 675 435
Provision pour frais de gestion	1 131 264	1 063 303
Provision d'equilibrage	4 787 642	4 185 647
Provision pour risques en cours	0	166 412
Provision pour participation bénéficiaire	3 056 255	2 745 300
TOTAL EN DT	32 017 792	30 528 298
Total placements nets de la cotunace(voir note 5-2)	86 319 049	80 537 165
Taux de couverture des provisions techniques	269,60%	263,81%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2021		21 889 475	19 498 915		
Estimation pour sinistres tardifs					
Sinistres en suspens au 31/12/2021 (ajusté)		21 889 475	19 498 915		
- Créances Indemnisé	-	5 435 104	4 062 395		
- Créances déchues	-	559 698	461 496		
- Créances recouvrées en suspens 2021	-	1 732 354	1 440 766		
Report des sinistres en suspens antérieurs à 2021		14 162 319	13 534 257		
- Impayés déclarés au cours de 2022 (DCI)		11 574 733	9 684 736	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	492 551	399 159	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	2 694 906	2 248 084	-	-
- Indemnisation au cours de 2022 (créance brute)	-	28 552	23 467	-	-
Sinistres en suspens de 2022 (DCI nettes)		8 358 724	7 014 026	-	-
Estimation pour sinistres tardifs			877 172		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			782 983		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2022		22 521 043	20 642 472		

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont extournées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2022	Calcul au 31 décembre 2021
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-6 916 611	-6 298 587
Charges de sinistres de N et N-1	-11 189 910	-16 016 880
Sous-Total (A)	-18 106 521	-22 315 467
Primes émises brutes de N et N-1	23 258 817	20 571 946
Variation des primes à émettre	-60 433	336 611
Variation des primes à annuler	-2 324	1 941
Variation des provisions pour primes non acquises	-160 486	98 717
Sous-Total (B)	23 035 574	21 009 215
RATIO (A / B)	-78,60%	-106,22%
PPNA EXPORT	842 384	794 285
Provision pour risque en cours export	0	49 405
PPNA LOCAL	1 557 775	1 881 150
Provision pour risque en cours local	0	117 008
Total provision	0	166 412

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2022	Calcul au 31 décembre 2021
Produits techniques :	6 126 973	5 856 906
- Primes acquises nettes des cessions	5 026 670	5 326 471
- Variation de la provision pour primes non acquises	103 029	-174 665
- Autres produits techniques	997 274	705 100
Charges techniques :	-5 324 313	-6 817 206
- Charges de sinistres	-1 279 955	-2 399 958
- Variation de la provision pour risque en cours	69 347	-69 347
- Frais d'acquisition	-2 002 095	-2 001 185
- Frais d'administration	-1 391 057	-1 522 274
- Commissions reçues des réassureurs	2 593 413	2 377 723
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 187 549	-3 009 042
- Participation bénéficiaire	-126 417	-193 125
Résultat technique (ajusté)	802 661	-960 300
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	601 995	-960 300
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	4 185 647	5 145 947
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	4 787 642	4 185 647

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité Q/P 2022	Traité CAMEX 2022	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021				
			Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 461 986	460 609		1 922 595	1 715 345	357 839		2 073 184
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	234 050	73 697		307 747	267 230	58 221		325 451
ICIEC	4%	4%	234 050	73 697		307 747	268 756	57 070		325 826
CIAGI	19%	13%	1 106 320	350 063		1 456 383	1 240 066	270 097		1 510 163
AUTRES						0	6 106			6 106
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	3 036 407	958 066		3 994 473	3 497 503	743 226		4 240 729
ATRADUIS - RE	41,5%		6 124 502	907 953	1 095 964	8 128 418	4 941 548	1 047 361	920 943	6 909 851
TUNIS - RE	6,5%		959 730	142 210	172 293	1 274 233	774 507	164 044	144 894	1 083 445
COMAR					9 155	9 155			9 161	9 161
CIAGI	13%		1 905 912	284 419	291 749	2 482 080	1 533 777	328 089	236 939	2 098 805
AUTRES					6 866	6 866			6 871	6 871
TOTAL (LOCAL)	61%		8 990 143	1 334 582	1 576 028	11 900 753	7 249 831	1 539 494	1 318 808	10 108 133
TOTAL			12 026 550	2 292 648	1 576 027,620	15 895 226	10 747 334	2 282 720	1 318 808	14 348 862

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Assurés - provision frais contentieux	1 636 551	1 623 072
Assurés - avances sur primes créditeurs	540 736	514 179
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	107 042	54 242
Assurés - primes en attente d'affectation	98 537	98 537
Assurés - compte d'indemnisation	590 118	
Assurés - recouvrement contentieux assistance	308 165	306 506
TOTAL (EXPORT)	3 975 330	3 290 718
Assurés - provision frais contentieux	40 620	21 465
Assurés - Participation bénéficiaire	5 108	5 108
Assurés - recours sur sinistres	81 138	13 896
TOTAL (LOCAL)	126 866	40 469
TOTAL	4 102 196	3 331 187

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	15 671 433	15 519 253
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	27 150 623	26 853 238
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-11 479 190	-11 333 985
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	11 814 784	10 555 926
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	18 984 640	16 900 988
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-7 195 029	-6 389 340
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	3 865 456	3 481 249
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	6 198 100	2 362 167
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	440 429	793 333
- Primes commerciales	272 922	382 297
- Primes politiques	125 478	369 006
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	429 812	641 528
TOTAL EN DT	38 420 014	33 353 456

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Personnel :	1 006 522	985 322
- Primes à payer	630 277	596 321
- Congés à payer	344 236	382 182
- Rémunérations dues au personnel	31 209	
- Personnel - oppositions sur salaires	800	819
- Personnel - avance et acompte		6 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	50 334	57 368
- Retenues à la source		3 598
- Autres impôts et taxes	8 821	10 116
- CNSS/CNRPS	402	599
- Assurance groupe	41 110	43 055
Créditeurs divers :	1 153 531	689 914
- Fournisseurs d'exploitation	1 054 456	645 464
- Tiers divers	50 638	2 262
- Jetons de présence	48 438	42 188
Depôts et cautionnement reçus	644 827	649 906
Associés dividendes à payer	165 504	397 433
- Déclaration mensuelle		198 911
Impôts (IS)	452 444	
TOTAL (EXPORT)	3 473 162	2 978 855
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	0	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe		1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 795
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		
Impôts (IS)		183 609
TOTAL (LOCAL)	18 795	203 419
TOTAL	3 491 957	3 182 274

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2022	Solde au 31 décembre 2021
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	56 910 562	55 456 523
- Placements	53 481 506	53 379 245
- Autres composantes	3 429 056	2 077 278
<i>Variation</i>	5 043 159	1 454 039
- Primes	2 871 751	1 618 917
- Commissions sur primes	-430 763	-242 838
- Sinistres réglés	-301 144	-2 583 050
- Récupérations sur sinistres	4 347	48 211
- Frais de recours	-1 062	-769
- Provision pour frais de recours	14 465	70 954
- Produits financiers	4 395 486	4 043 263
- Frais généraux (divers)	-9 921	-651
- paiement dette FNG	-1 500 000	-1 500 000
<i>Solde en fin de période (A)</i>	61 953 721	56 910 562
- Placements	61 574 978	53 481 506
- Autres composantes	378 743	3 429 056
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	30 678 172	33 357 825
- Placements	30 594 318	28 452 768
- Autres composantes	83 854	4 905 057
<i>Variation</i>	2 290 253	-2 679 653
- Primes		70 181
- Commissions sur primes		-25 551
- Sinistres réglés		
- Frais de recours		-1 017
- Frais généraux (honoraire)	-94 223	-77 310
- Frais généraux (divers)	-3 553	-79 545
- Produits financiers	2 388 029	2 213 278
- Retour subvention banque mondiale		-4 779 689
- Ecart de change		
<i>Solde en fin de période (B)</i>	32 968 425	30 678 172
- Placements	32 958 000	30 594 318
- Autres composantes	10 425	83 854
TOTAL EN DT (A) + (B)	94 922 146	87 588 733

Suite Note N° 18

La COTUNACE est chargée de la gestion de deux fonds de garantie, à savoir le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) et le Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE).

Les principes et méthodes comptables pour ces deux fonds.

Les primes émises, les indemnisations et les récupérations figurent dans le compte de résultat technique de la COTUNACE, saisis dans des comptes comptables autres que les comptes comptables de la COTUNACE.

Les frais de recours et les frais généraux sont comptabilisés dans le compte courant du fond figurant dans le passif du bilan.

Chaque trimestre, il est procédé à la comptabilisation des primes, indemnisations, récupérations cédées et la commission payée par les deux fonds au profit de la COTUNACE. Ces opérations figurent aussi dans le compte de résultat technique.

Un décompte est transmis au service financier pour le transfert du solde dans les comptes bancaires des deux fonds.

Le solde existant dans ces comptes bancaires est placé. Ces placements sont comptabilisés dans des comptes séparés des comptes de la COTUNACE et figurent à l'actif du bilan.

Les revenus des placements sont comptabilisés dans le compte courant des fonds.

NOTE N°19 : Comptes de régularisation passif

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Commission reçues des réassureurs PPNA	452 270	367 200
- local	294 575	367 200
- export	157 694	
Charges à payer	272 492	331 094
TOTAL	724 762	698 294

NOTE N°20 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	5 448 816	-2 628 309	2 820 508	4 683 887	-2 238 881	2 445 006
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>5 270 456</i>	<i>-2 628 309</i>	<i>2 642 147</i>	<i>4 576 956</i>	<i>-2 238 881</i>	<i>2 338 075</i>
- Crédit court terme	4 901 759	-2 628 309	2 273 450	4 238 652	-2 238 881	1 999 771
- Minimum de primes	362 927	-	362 927	317 121	-	317 121
- Interruption de marché		-		15 220	-	15 220
- Prime AC Simple	5 770	-	5 770	5 962	-	5 962
- Prime Facultative			-			-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>169 612</i>	<i>-</i>	<i>169 612</i>	<i>105 683</i>	<i>-</i>	<i>105 683</i>
<i>Primes caution</i>	<i>8 749</i>	<i>-</i>	<i>8 749</i>	<i>1 248</i>	<i>-</i>	<i>1 248</i>
Primes émises FGRE :	2 628 117	-2 628 118	-	1 878 056	-1 878 056	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>24 943</i>	<i>-24 943</i>	<i>-</i>	<i>65 693</i>	<i>-65 693</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	24 943	-24 943	-	59 911	-59 911	-
- Interruption de marché				5 783	-5 783	
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>2 603 174</i>	<i>-2 603 174</i>	<i>-</i>	<i>1 812 362</i>	<i>-1 812 362</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	2 603 174	-2 603 174	-	1 812 362	-1 812 362	-
- Interruption de marché						
Primes émises FGFEAE :	105	-105	-	70 192	-70 192	-
Garantie des crédits de préfinancement	105	-105	-	70 192	-70 192	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	8 077 039	-5 256 532	2 820 508	6 632 135	-4 187 129	2 445 006
Primes émises (LOCAL)	5 728 672	-3 522 509	2 206 163	7 334 685	-4 453 219	2 881 465
TOTAL EN DT	13 805 711	-8 779 041	5 026 670	13 966 819	-8 640 348	5 326 471

(COTUNACE)

NOTE N°21 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation de la provision brute : (EXPORT)	-48 098	-52 419
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-842 384	-794 285
- Libération de la provision pour primes non acquises	794 285	741 867
Variation de la provision brute : (LOCAL)	323 375	-383 344
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 557 775	-1 881 150
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 881 150	1 497 806
TOTAL	275 276	-435 763
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	25 011	27 258
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	438 040	413 028
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-413 028	-385 771
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	-197 259	233 840
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	950 243	1 147 501
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-1 147 501	-913 662
TOTAL	-172 247	261 098
TOTAL EN DT	103 029	-174 665

**NOTE N°22 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Provisions techniques (A)	32 017 792	30 528 298
Capitaux propres et provisions techniques (B)	84 809 309	79 838 038
Ratio : (A) / (B)	37,75%	38,24%
Produits des placements	7 057 213	6 107 609
Charges des placements	-220 901	-270 428
Reprises et corrections de valeurs sur placements		-466 656
Produits des placements nets (C)	6 836 312	5 370 524
Produits des placements alloués : (C)*Ratio (A)/(B)	2 580 891	2 053 569

NOTE N°23 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Participation des assurés aux frais :	762 640	482 904
- Participation aux résultats de réassureurs	392 287	157 450
- Frais d'enquête et de surveillance	334 557	302 954
- Frais d'étude des dossiers	16 040	9 069
- Frais de recours	19 756	13 430
Produits techniques et assistance juridique	48 121	18 870
SOUS-TOTAL (EXPORT)	810 761	501 774
- Participation aux résultats de réassureurs	12 715	-11 168
- Frais d'enquête et de surveillance	173 798	214 495
SOUS-TOTAL (LOCAL)	186 513	203 327
Autres produits technique		
TOTAL	997 274	705 100

NOTE N°24 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	1 010 346	-452 872	557 474	3 304 883	-2 755 989	548 894
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>713 549</i>	<i>-156 075</i>	<i>557 474</i>	<i>770 044</i>	<i>-221 150</i>	<i>548 894</i>
- Sinistre commercial CCT	353 164	-165 789	187 374	398 393	-243 754	154 639
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	432 622	-	432 622	435 564	-	435 564
- Recours commercial CCT (récupération)	-72 236	9 714	-62 522	-63 912	22 603	-41 308
- Recours commercial CAMEX (récupération)						
- Décaissement pour participation bénéficiaire			0			0
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>296 797</i>	<i>-296 797</i>	<i>-</i>	<i>2 534 839</i>	<i>-2 534 839</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	301 144	-301 144	-	2 583 050	-2 583 050	-
- Recours (récupération)	-4 347	4 347	-	-48 211	48 211	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés			-			-
- Recours (récupération)			-			-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-787 421	409 286	-378 135	-1 670 309	830 077	-840 231
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	5 914 597	-3 419 457	2 495 140	6 702 018	-3 828 743	2 873 275
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-6 702 018	3 828 743	-2 873 275	-8 372 326	4 658 820	-3 713 506
SOUS-TOTAL (EXPORT)	222 925	-43 587	179 339	1 634 574	-1 925 912	-291 337
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>2 511 094</i>	<i>-1 244 498</i>	<i>1 266 595</i>	<i>5 623 588</i>	<i>-3 370 388</i>	<i>2 253 200</i>
- Sinistre commercial CCT	4 592 428	-2 546 920	2 045 508	5 706 872	-3 459 804	2 247 068
- Frais de gestion de sinistres	96 047		96 047	100 089		100 089
- Recours commercial (récupération)	-2 554 930	1 536 199	-1 018 731	-192 955	95 261	-97 694
- Décaissement pour participation bénéficiaire	377 548	-233 777	143 771	9 582	-5 845	3 737
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	1 805 654	-1 971 634	-165 980	2 223 710	-1 785 615	438 095
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	15 859 140	-11 093 643	4 765 497	14 053 486	-9 122 009	4 931 476
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-14 053 486	9 122 009	-4 931 476	-11 829 776	7 336 394	-4 493 382
SOUS-TOTAL (LOCAL)	4 316 748	-3 216 132	1 100 616	7 847 298	-5 156 003	2 691 295
TOTAL	4 539 673	-3 259 719	1 279 955	9 481 872	-7 081 915	2 399 958

NOTE N°25 : Provision Pour risque en cours

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour risque en cours				49 405	25 690	23 714
- Libération de la Provision Pour risque en cours	49 405	25 690	23 714			
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (EXPORT)	49 405	-25 690	23 714	-49 405	25 690	-23 714
- Constitution de la Provision Pour risque en cours				117 008	71 375	45 633
- Libération de la Provision Pour risque en cours	117 008	71 375	45 633			
VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUE EN COURS (LOCAL)	117 008	-71 375	45 633	-117 008	71 375	-45 633
TOTAL	166 412	-97 065	69 347	-166 412	97 065	-69 347

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

NOTE N°26 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	3 056 255	1 866 230	1 190 025	2 745 300	1 681 692	1 063 608
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 745 300	1 681 692	1 063 608	2 250 109	1 379 625	870 484
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (LOCAL)	-310 955	-184 538	-126 417	-495 192	-302 067	-193 125
TOTAL	-310 955	-184 538	-126 417	-495 192	-302 067	-193 125

Notes aux états financiers de l'exercice 2022

NOTE 27 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Frais d'Acquisition Interne et Externe	2 002 095	2 001 185
Frais d'Administration Interne et Externe	1 391 057	1 522 274
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 645 190	2 291 286
Dotation créances douteuses	542 246	717 751
Autres charges techniques	113	5
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 187 549	3 009 042

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022
NOTE: 27-1 TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Frais d'administration	Frais d'acquisition	Frais de gestion de sinistres	Autres charges techniques
Fourniture	112 503	21 531	39 340	9 366	42 267
Sous-traitance	92 225	12 848	21 329	5 589	52 459
Location	200 827	39 704	65 912	17 271	77 941
Entretien et réparation	24 730	3 826	10 314	1 664	8 925
Primes d'assurance	64 975	11 084	22 539	4 822	26 530
Etudes recherches et documentation technique	340 274	340 274			
Documentation générale et formation	22 972	6 878	4 101	2 690	9 303
Personnel extérieur à l'entreprise	94 776	15 030	28 586	6 538	44 622
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	320 737	41 789	5 997	135 660	137 291
Publicité, publications, relations publiques	211 287		84 717		126 570
Transports	47 372	9 365	15 547	4 074	18 385
Déplacements, missions, réceptions	1 057	14	343	6	694
Frais postaux et de télécommunications	56 106	10 545	19 781	4 804	20 977
Jetons de présence	108 125				108 125
Salaires et compléments de salaires	3 407 048	636 004	1 090 099	241 184	1 439 761
Congés payés	-39 154	-7 310	-12 529	-2 772	-16 543
Charges sociales légales	700 616	130 805	224 197	49 604	296 010
Autres charges sociales	200 284	37 393	64 091	14 180	84 620
Impôts et taxes	405 252	42 956	252 836	17 321	92 140
Dotations aux amortissements et aux provisions	737 357	38 320	64 896	16 669	617 471
Total charges techniques	7 109 370	1 391 057	2 002 095	528 669	3 187 549

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

54

NOTE N°28 : Frais d'acquisition reportés

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
- Constitution des frais d'acquisition reportés	429 913	383 340
- Libération des frais d'acquisition reportés	383 340	293 892
VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	46 573	89 448

NOTE N°29 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Commissions reçues des réassureurs	1 050 572	767 897
Commissions sur primes cédées au FGRE	394 348	281 410
Commissions sur primes cédées au FGFEAE		25 551
TOTAL (EXPORT)	1 444 920	1 074 858
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 148 493	1 302 865
TOTAL	2 593 413	2 377 723

NOTE N°30 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des placements :	7 037 838	6 107 499
- Revenus des dépôts à comptes à terme	5 845 700	5 014 828
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	764 035	690 356
- Commissions de souscription d'emprunt national	36 000	
- Revenus des actions et d' O.P.C.V.M	71 348	100 086
- Revenus des immeubles d'exploitation	200 589	191 037
- Revenus des immeubles hors exploitation	76 878	73 217
- Revenus des autres placements (agios créditeurs)	12 704	14 224
Sous total	7 007 253	6 083 749
- Gains de change / placement	30 585	23 751
Reprise sur provision pour dépréciation des placements	19 375	109
TOTAL	7 057 213	6 107 609

NOTE N°30-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	AU 31/12/2012
Revenus des placements immobiliers	277 467
Revenus des placements en comptes à termes	5 858 403
Revenus des obligations et titres de créances négociables	764 035
Revenus des actions cotées en bourse	51 630
Revenus des actions dans les OPCVM	19 718
Gains provenant de la réalisation des placements	30 585
Rprises de corrections de valeur sur placements	19 375
Commissions de souscription emprunt national	36 000
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	7 057 213
Charges d'intérêts	193 779
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	26 906
Pertes provenant de la réalisation des placements	216
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	220 901

NOTE N°31 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Autres produits non techniques		
- STAR	10 840	31 469
-Assurance départ retraite		34 524
- Vente véhicule de service	45 060	
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	5 130	
- Profit exceptionnel		
- Autres	1 523	4 129
- Interet de retard	155 533	
TOTAL	218 086	70 123
Apurement comptes fournisseurs	70 583	
Profit de change	58 915	27 120
Reprise sur provision pour risque et charge	51 070	
TOTAL	398 654	97 243

NOTE N°32 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	193 779	264 527
- Intérêts des dépôts des réassureurs	157 976	145 481
- Intérêts bancaires	35 803	119 046
Corrections de valeurs sur placements :	26 906	466 656
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	26 906	466 656
Pertes provenant de la réalisation des placements :	216	5 902
- Pertes de change / placement	216	5 902
TOTAL	220 901	737 085

NOTE N°33 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Bénéfice comptable avant impôt	7 407 413
Réintégrations :	1 072 819
-Provision pour risque et charge	0
- charge d'impôt (retenue à la source libératoire)	0
- Provisions pour dépréciation des clients	1 018 826
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	0
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	26 906
- Charges non déductibles de l'exercice :	225
- Pénalité de retard	225
- Retenues à la source supportées (non résidents)	0
- Taxes de voyages	0
- Pertes de change latents	15 797
- Gains de change latents	11 064
Déductions :	684 971
-Reprise pour risque et charge	51 070
-Reprise pour créances douteuses	350 193
- Produit de placement soumis à la retenue à la source libératoire	0
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	126 387
- Reprises de provisions pour actions cotées	18 339
- Reprises de provisions pour dépréciation des actions non cotées	1 036
- Pertes de change latents	29 475
- Gains de change latents	37 123
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	71 348
- Revenus des dépôts en devises	0
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	7 795 260
Provisions de dépréciation des clients	1 018 826
Bénéfice fiscal après imputations des provisions	6 776 434
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	6 776 434
Impôt sur les sociétés 35%	2 371 752
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 4%	271 057

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 2 371 752 D en 2022 contre 195 069 D en 2021. L'augmentation résulte principalement de l'impôt sur les placements. En effet, la retenue à la source libératoire, d'une part elle était présentée en 2021 dans le compte "autres charges non techniques" d'un montant de 1 098 918 D, et d'autre part elle était de 20 % alors que l'impôt sur les sociétés est calculé en 2022 au taux de 35%, soit une variation de 824 188 D,

NOTE N°34 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 34.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE. Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 34.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 34.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 34.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2022.

Notes 34.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 34.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2022

63

	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins-value latente:
	brute:	nette:	valeur:	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 127 899,454	22 452 337,629	6 902 244,410
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 861 923,708	1 701 041,766	1 779 576,262	78 534,496
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	1 300 760,000	1 183 385,588	1 183 385,588	
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 582 536,600	74 582 536,600	74 582 536,600	
Prêts hypothécaires	62 499,244	62 499,244	62 499,244	
Autres prêts et effets assimilés	191 421,827	191 421,827	191 421,827	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	87 967 000,000	87 967 000,000	87 967 000,000	
Autres dépôts	323 124,857	323 124,857	323 124,857	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	103 657 787,030	100 136 909,336	108 541 882,007	6 980 778,006
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	31 922 648,000	31 922 648,000	31 922 648,000	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	878 127,000	878 127,000	878 127,000	

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2022**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	3 941 616,786	1 942 148,774	0,000		
Provisions pour sinistres	3 975 060,094	7 958 028,781	3 110 238,228		
total charges des sinistres	7 916 676,880	9 900 177,555	3 110 238,228		
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091		
% sinistres / primes acquises	53,19%	63,39%	24,49%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	4 063 410,579	5 818 335,638	1 231 690,967	0,000	
Provisions pour sinistres	4 725 928,165	5 825 048,197	3 864 276,705	3 126 295,728	
total charges des sinistres	8 789 338,744	11 643 383,835	5 095 967,672	3 126 295,728	
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091	13 531 056,575	
% sinistres / primes acquises	59,05%	74,55%	40,13%	23,10%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N					
Règlements cumulés	4 264 290,734	8 442 236,345	2 289 104,410	749 798,170	0,000
Provisions pour sinistres	4 552 892,498	4 833 373,919	1 546 024,288	5 266 090,790	3 109 037,518
total charges des sinistres	8 817 183,232	13 275 610,264	3 835 128,698	6 015 888,960	3 109 037,518
Primes acquises	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 794,091	13 531 056,575	14 080 987,393
% sinistres / primes acquises	59,24%	85,01%	30,20%	44,46%	22,08%

**Ventilation des charges et des produits des placements
AU 31/12/2022**

	revenus et frais financiers		Total:
	concernant les placements dans des entreprises légs et avec lien	autres revenus et frais financiers:	
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		277 467	277 467
1.2 Parts et actions de société immobilière		0	0
	0	277 467	277 467
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		0	0
2.2 Emprunts obligataires		800 035	800 035
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		51 630	51 630
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		19 718	19 718
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		0	0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		0	0
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 858 403	5 858 403
2.8 Contrats en unités de comptes		0	0
2.9. Autres		30 585	30 585
	0	6 760 371	6 760 371
3. Autres placements		19 375	19 375
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	7 057 213	7 057 213
Intérêts		193 779	193 779
Frais externes		27 122	27 122
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	220 901	220 901

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE
Au 31/12/2022

	Crédit-Caution	Crédit-Caution
Primes acquises	14 080 987,393	14 080 987,393
Primes émises	13 805 710,941	13 805 710,941
Variation des primes non acquises	275 276,452	275 276,452
Charges de prestations	4 975 256,783	4 975 256,783
Prestations et frais payés	3 521 440,195	3 521 440,195
Charges des provisions pour prestations diverses	1 453 816,588	1 453 816,588
Solde de souscription	9 105 730,610	9 105 730,610
Frais d'acquisition	1 955 522,304	1 955 522,304
Autres charges de gestion nettes	3 581 332,124	3 581 332,124
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 536 854,428	5 536 854,428
Produits nets de placements	2 580 891,469	2 580 891,469
Participation aux résultats	310 954,620	310 954,620
Solde financier	2 269 936,849	2 269 936,849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 951 288,506	8 951 288,506
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	1 697 370,936	1 697 370,936
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 465 283,017	1 465 283,017
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	184 538,044	184 538,044
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 593 412,983	2 593 412,983
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 010 683,526	-3 010 683,526
Résultat technique	2 828 129,505	2 828 129,505
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	2 400 158,820	2 400 158,820
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 675 435,272	2 675 435,272
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	21 773 736,456	21 773 736,456
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	20 755 503,213	20 755 503,213
Autres provisions techniques clôture	7 843 897,080	7 843 897,080
Autres provisions techniques ouverture	7 097 359,115	7 097 359,115
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000

**Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers NON-VIE**

Au 31/12/2022

	RACCORDEMENT
Primes acquises	
Primes émises	NOTE N° 19
Variation des primes non acquises	NOTE N° 20
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	NOTE N° 23
Charges des provisions pour prestations diverses	NOTE N° 23,24 ET 13-3
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	NOTE N°26 ET 27
Autres charges de gestion nettes	NOTE N°22 ET 26
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	NOTE N° 21
Participation aux résultats	NOTE N° 25
Solde financier	
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	NOTE N° 19 ET 20
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	NOTE N° 23
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	NOTE N° 23 ET 24
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	NOTE N° 25
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	NOTE N° 28
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

<p style="text-align: center;">RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2022</p>
--

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 31 Mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **247.171.618 dinars** un bénéfice net de **4.764.603 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont

été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2022

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2022

La direction générale nous a informés de l'existence des conventions suivantes rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales :

Les réassureurs TUNIS RE, CIAGI (The Arab Investment and Export CreditGuarantee Corporation « Dhaman ») et ATRADIUS RE DAC ont conclu des traités de réassurance qui représentent des conventions réglementées conformément à l'article 200 du CSC.

Traités de réassurance EXPORT :

La COTUNACE a conclu en 2022 trois traités de réassurance Quote-part, Excédent de sinistre et CAMEX avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	25%	26/01/2022
	Excédent de sinistre	48%	26/01/2022
	CAMEX	32%	26/01/2022
TUNIS RE	Quote part	4%	25/02/2022
	Excédent de sinistre	8%	25/02/2022
	CAMEX	11%	25/02/2022
CIAGI (Dhaman)	Quote part	19%	20/02/2022
	Excédent de sinistre	36%	20/02/2022
	CAMEX	13%	20/02/2022

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2022	-335 594 DT	-301 723 DT	-185 393 DT

Traités de réassurance LOCAL :

La COTUNACE a conclu en 2022 deux traités de réassurance Quote-part et Excédent de sinistre avec TUNIS-RE, CIAGI et ATRADUS RE DAC dont les parts se présentent comme suit :

	Types de traité	Parts	Dates signature
ATRADIUS RE DAC	Quote part	41,50%	26/01/2022
	Excédent de sinistre	68%	26/01/2022
TUNIS RE	Quote part	6,50%	25/02/2022
	Excédent de sinistre	11%	25/02/2022
CIAGI (Dhaman)	Quote part	13%	20/02/2022
	Excédent de sinistre	21%	20/02/2022

Les soldes des comptes de réassurance paraissant dans les états financiers (note 8) sont les suivants :

Réassureur	ATRADIUS-RE DAC	TUNIS-RE	CIAGI (Dhaman)
Solde 2022	24 938 DT	515 558 DT	28 101 DT

Ces traités ont été validés par les conseils d'administration du 29/12/2021 et 31/03/2022.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de ces réassureurs en 2022 sont résumés ci-dessous :

	Primes Cédées	Commissions reçues	Part réassureurs dans les indemnités
ATRADIUS RE DAC	3 863 677 DT	1 231 949 DT	1 812 447 DT
TUNIS RE	609 973 DT	194 474 DT	284 146 DT
CIAGI (Dhaman)	1 797 806 DT	586 993 DT	603 363 DT

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2022

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4ème et 5ème étage à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1- La rémunération du Président Directeur Général, Madame Souheila Chabchoub a été fixée par décision du conseil d'administration du 20 décembre 2013. Celle perçue en 2022 (jusqu'au 11/10/2022) se détaille comme suit :
 - Un salaire brut au titre de 9 mensualités de 98.223 DT (soit un salaire net mensuel de 5.500 DT)
 - Une prime de fin d'année :

- prime 2021 servie en 2022 pour un montant brut de 31 521 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT)
- prime 2022 servie en 2022 pour un montant brut de 23 422 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT servie au prorata de 9 mois)
- Avantages en nature :
 - Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
 - 500 litres de carburant par mois
 - Un téléphone portable et la prise en charge des frais de téléphone portable et téléphone domicile

2- La rémunération du Président Directeur Général, Madame Nebgha Driss a été fixée par décision du conseil d'administration du 11 juillet 2022. Celle relative à l'année 2022 (à partir du 11/07/2022) se détaille comme suit :

- Un salaire brut au titre de 6 mensualités de 66 612 DT (soit un salaire net mensuel de 5.500 DT)
- Une prime de fin d'année pour un montant brut de 14 885 DT (prime annuelle nette de 19 800 DT servie au prorata de 6 mois)
- Avantages en nature :
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres de carburant par mois

3- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 73 437DT.

4- Les membres du comité permanent perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 14 062 DT.

5- Les membres du comité de placement perçoivent des jetons de présence d'audit dont le montant est fixé par l'assemblée générale du 24 Mai 2022 sur la base de 5 000 DT net par membre en tenant compte de la présence dans les réunions.

Les jetons de présence servis en 2022 totalisent un montant brut de 18 750 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Tunis le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant